

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 7 octobre 2019

Réforme de la fiscalité internationale : vers un changement radical ou une solution à court terme ?

Dans un [nouveau rapport](#), l'ICRICT évalue les pistes de l'OCDE en matière d'imposition des multinationales et appelle à une réforme optant pour l'imposition unitaire, avec une répartition basée sur des facteurs objectifs et un taux effectif minimum d'imposition de 25%.

Le système fiscal international en vigueur, totalement caduc, rend inenvisageable une collecte de ressources suffisantes pour atteindre des objectifs de développement durable. [Plus de 40 % des profits réalisés](#) à l'étranger par les multinationales du monde entier sont transférés dans des paradis fiscaux. Face à l'ampleur du problème, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'apprête à faire connaître sa proposition de réforme de la fiscalité des multinationales (un accord final devrait être trouvé d'ici 2020). La pression pour parvenir à un consensus signifie que nous risquons de déboucher sur des solutions édulcorées. Pour l'[ICRICT](#),

- **Toute décision prise aujourd'hui devrait être un premier pas vers la taxation des multinationales en tant qu'entreprises unitaires, en utilisant une répartition fondée sur des facteurs objectifs, afin d'aboutir à un système plus simple, plus facile à administrer, plus efficace et plus équitable.**
- **Nous rejetons la proposition probable de séparer les bénéfices des multinationales « de routine » des « résiduels » et de ne soumettre qu'une fraction de ces derniers à une répartition. Cela maintiendrait les règles dysfonctionnelles existantes déterminant comment la majorité des bénéfices des entreprises multinationales sont imposés et entraînerait une faible réallocation des droits fiscaux.**
- **Nous nous inquiétons de la probabilité que cette réforme profite d'abord et avant tout aux pays de l'OCDE, car la proposition entraîne un transfert limité des droits fiscaux et seulement aux juridictions de marché. Une répartition équitable des droits d'imposition ne peut être réalisée qu'au moyen d'une formule équilibrée qui inclut des facteurs d'offre et de demande, car la répartition fondée sur les ventes avantage surtout les économies avancées qui consomment davantage, tandis que les pays en développement en bénéficieraient plus si l'emploi est inclus dans une formule de répartition.**

- **Nous croyons qu'un impôt effectif minimum global devrait être fixé à 25 %, car nous sommes pleinement conscients que ce qui est actuellement fixé comme un minimum global pourrait devenir à l'avenir le maximum global.**

La crédibilité de l'OCDE en tant qu'organe approprié pour conduire ces travaux reste en question. Il y a beaucoup à faire pour assurer une participation et une représentation efficaces des pays en développement. Nous attendons avec intérêt le résultat des négociations en cours, mais en tant que Commission, nous ne considérons pas le résultat probable en 2020 comme un point final, mais plutôt comme la première étape vers la création d'une architecture fiscale internationale véritablement équitable. Elle nécessitera des discussions multilatérales allant bien au-delà du processus actuel et faisant intervenir le système des Nations Unies, le seul forum où tous les pays sont représentés.

[Veuillez télécharger le rapport complet ici \(en anglais\)](#)

ELEMENTS POUR LA PRESSE

Pourquoi le régime actuel de fiscalité internationale est-il défaillant ?

Le système actuel est basé sur une fiction : il considère les filiales des multinationales comme des entités indépendantes les unes des autres (selon le principe dit de pleine concurrence). Cela a encouragé les multinationales à créer des structures complexes d'évasion fiscale en créant des centaines de filiales dans des pays fiscalement accommodants. Ces montages sont simples d'un point de vue conceptuel : les multinationales déclarent de faibles bénéfices dans les juridictions à fiscalité élevée, qu'il s'agisse de pays développés ou en développement, grâce, par exemple, à l'utilisation de structures à risques limités, à un endettement excessif et ou à des déductions liées à l'usage d'actifs intangibles (propriété intellectuelle, image de marque, marketing, publicité...).

Ce système permet aux multinationales de transférer légalement leurs bénéfices dans des juridictions ou des paradis fiscaux à faible taux d'imposition et, par conséquent, de ne payer presque aucun impôt.

Quel est l'impact sur les perspectives de développement durable ?

Lorsque les entreprises mondiales et les super-riches se dérobent à leurs responsabilités fiscales, ce sont les pays et les populations les plus pauvres qui perdent le plus. Il reste aux gouvernements la possibilité de réduire les dépenses essentielles nécessaires pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et le changement climatique, entre autres, ou de combler le déficit en augmentant des taxes telles que la TVA, qui frappe plus durement les citoyens ordinaires.

L'impact de l'évitement de l'impôt sur les sociétés est encore plus fort pour les pays en développement, [puisque'ils sont plus dépendants de l'impôt sur les sociétés](#) que les pays développés. L'impôt sur les sociétés représente 15% des recettes fiscales totales en Afrique et en Amérique latine, contre 9% dans les pays de l'OCDE.

Qu'est-ce qui pourrait changer ?

Avec l'accélération de la numérisation de l'économie, les montants détournés ne cessent d'augmenter, dénoncés par les institutions les plus orthodoxes, comme le Fonds monétaire international. Mais l'initiative la plus importante est venue de l'OCDE qui, après une première phase de changements positifs mais limités, a proposé, début 2019, de remettre en question le fondement même du régime fiscal international, à savoir la capacité des multinationales de déclarer leurs bénéfices dans la filiale de leur choix.

Afin de gagner en légitimité, l'OCDE a offert aux pays en développement une place à la table des négociations en créant un groupe appelé « cadre inclusif ». C'est aujourd'hui, avec 134 pays membres, que se décide de facto le système fiscal mondial de demain.

Sur quoi portent les négociations ?

Des négociations en cours dans le cadre du « Cadre inclusif » reposent sur deux piliers :

- Pilier 1 - Droits d'imposition. Où les bénéfices des sociétés devraient-ils être imposés ?

Dans le système actuel, de nombreux pays n'ont que peu ou pas la possibilité de taxer les bénéfices générés par les ventes et autres activités digitales des multinationales sur leur territoire, parce qu'une entreprise doit être physiquement présente pour être imposée et parce que les règles actuelles ne prennent pas en compte la valeur que les clients et utilisateurs numériques apportent à une entreprise. La nouvelle approche vise à permettre aux pays de marchés d'imposer ces activités en créant de nouveaux droits d'imposition, c'est à dire en allouant une partie des bénéfices réalisés par une multinationale au niveau mondial aux pays où elle opère en fonction de critères de marché (ventes, nombre d'utilisateurs, etc.)

- Pilier 2 - Toutes les sociétés devraient-elles être tenues de payer un taux d'imposition minimum ?

L'OCDE souhaite introduire un taux d'imposition effectif minimum global afin de garantir que tous les bénéfices des entreprises soient imposés à un niveau minimum. Cela pourrait éliminer l'incitation pour les entreprises à transférer leurs bénéfices vers des pays où l'impôt sur les sociétés est faible ou nul – éliminant les paradis fiscaux - et ainsi mettre un terme à la concurrence fiscale dommageable entre les pays.

Pourquoi la réforme ne devrait-elle pas séparer les bénéfices « de routine » des « résiduels » ?

La nouvelle approche proposée par l'OCDE pour la répartition des revenus des multinationales maintiendrait le système fiscal international en place pour la plupart des bénéfices (dits « de routine »), n'allouant qu'une fraction des bénéfices globaux restants des multinationales (dits « résiduels ») au moyen d'une formule. Les entreprises pourraient continuer à déclarer leurs bénéfices où bon leur semble pour la plupart de leurs activités, ne permettant la redistribution

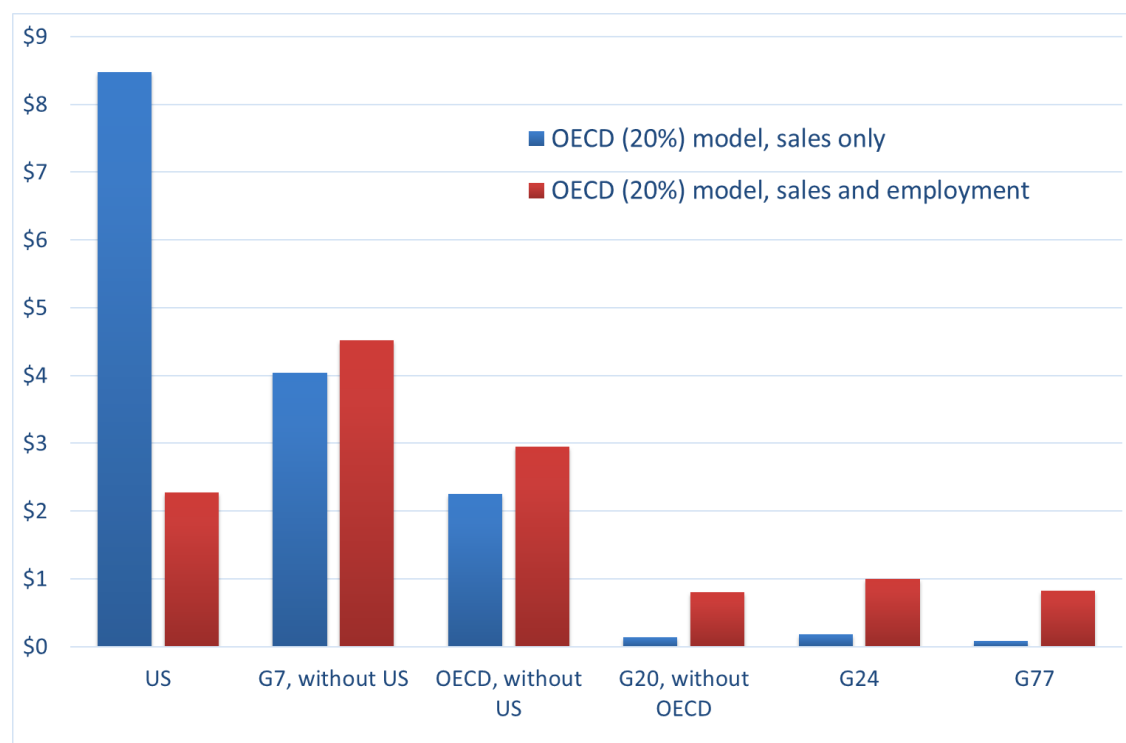
d'une toute petite partie de l'impôt, peut-être pas plus de 20%. Nous rejetons l'approche consistant à séparer les bénéfices « résiduels » des bénéfices « courants » d'une multinationale, car en pratique, il n'est pas possible de les distinguer.

Pourquoi est-il crucial de mettre en place une répartition équitable des droits d'imposition ?

Il est essentiel de comprendre que des formules différentes entraîneront probablement des résultats de distribution très différents d'un pays à l'autre. Choisir d'attribuer les droits d'imposition en fonction des seules ventes, comme l'OCDE l'envisage, désavantagerait les pays dont les marchés intérieurs sont relativement petits, ou ceux dont les exportations sont importantes, en particulier les ressources naturelles et le tourisme. Comme les pays riches consomment davantage, la répartition des bénéfices en fonction des ventes seulement est susceptible d'entraîner une répartition inéquitable entre les pays, comme le montre une [étude récente sur la redistribution des droits fiscaux](#).

Si les propositions de l'OCDE concernant la séparation entre bénéfices résiduels et bénéfices courants étaient acceptées, les multinationales pourraient continuer à déclarer leurs bénéfices où elles le souhaitent, ne permettant qu'une faible part de l'impôt à redistribuer. Si, par exemple, cette part représente 20% du total, l'impact est très différent si la clé de répartition ne dépend que du volume des ventes, hors facteur « emploi ». Les pays riches se verraient attribuer plus de bénéfices, et donc plus d'impôts, comme le montre le graphique ci-dessous.

Accroissement projeté du revenu par habitant, selon le modèle de l'OCDE (20 %)



Source : "Inégalités mondiales en matière d'imposition des droits : An early evaluation of the OECD tax reform proposals" par Cobham, Faccio, Fitzgerald (2019). <https://osf.io/preprints/socarxiv/j3p48/>

La solution [que nous préconisons au sein de l'ICRICT](#) est une formule globale qui garantirait que les bénéfices mondiaux des multinationales - et donc les taxes associées - puissent être répartis entre les pays en fonction de facteurs objectifs. Il est impératif d'inclure non seulement les ventes, mais aussi l'emploi (au niveau de l'effectif plutôt qu'au niveau de la masse salariale) pour que les pays en développement en bénéficient réellement.

Pourquoi la réforme devrait-elle concerner toutes les multinationales et pas seulement les multinationales numériques ?

Comme l'économie numérique devient rapidement l'économie elle-même, toute solution devrait être globale et offrir une architecture fiscale internationale durable adaptée au XXI^e siècle. Il est en effet impossible de cloisonner l'économie numérique, car toutes les entreprises ont de plus en plus recours à des technologies numériques dans le cadre de leurs pratiques commerciales.

Pourquoi devrions-nous avoir un impôt minimum mondial effectif élevé ?

Nous soutenons la proposition actuelle d'une taxe mondiale contre l'érosion de l'assiette fiscale. Nous sommes préoccupés par la probabilité qu'un faible taux d'impôt minimum devienne la référence internationale qui incite effectivement à une course au moins-disant.

Certains pays en développement craignent qu'en abandonnant l'arme des incitations fiscales, ils ne puissent plus attirer les entreprises. Pourtant, si la communauté internationale se mettait d'accord sur un taux suffisamment élevé, cela mettrait fin à la course à laquelle nous assistons, dont les seuls gagnants sont les multinationales. Cette mesure supprimerait la raison d'être des paradis fiscaux, tout en garantissant à tous les États l'accès à ces ressources essentielles au développement.

À notre avis, cet impôt minimum global effectif devrait être fixé à un taux minimum convenu de 25 %, qui est déterminé par le taux moyen d'imposition des sociétés en vigueur dans les pays du G7.

Pourquoi l'Organisation des Nations Unies doit-elle participer aux discussions ?

Les pays en développement doivent participer sur un pied d'égalité à l'élaboration des règles de la fiscalité internationale et ne pas être de simples participants à des processus où leurs points de vue sont sollicités simplement pour donner la légitimité d'une large consultation. Cela n'est possible que dans un espace qui permette une participation égale et effective de tous les pays, y compris les plus pauvres. Les discussions en vue de la création d'un organisme fiscal mondial au sein des Nations Unies devraient se poursuivre, car l'établissement de normes internationales n'est légitime que dans un espace multilatéral démocratique que seule l'ONU peut offrir.

Déclarations des membres de l'ICRICT (n'hésitez pas à les citer)

José Antonio Ocampo, président de l'ICRICT :

« Le processus de réforme actuel est un premier pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire et il devrait être jugé en fonction de sa capacité à aboutir à un système plus simple, plus facile à administrer, plus efficace et plus équitable ».

« Il devrait également y avoir un taux effectif global minimum d'imposition des sociétés de 25%. Certains pays en développement craignent qu'en abandonnant l'arme des incitations fiscales, ils ne puissent plus attirer les entreprises. Pourtant, si la communauté internationale se mettait d'accord sur un taux suffisamment élevé, cela mettrait fin à la course au moins disant fiscal à laquelle nous assistons, où les seuls gagnants sont les multinationales ».

Joseph Stiglitz, professeur à l'Université de Columbia et membre de l'ICRICT, a déclaré :

« L'ICRICT a montré qu'il existe des solutions pragmatiques qui peuvent fonctionner, comme notre proposition clé d'allouer tous les bénéfices mondiaux des multinationales selon une formule, le tout assorti d'un impôt minimum global. Le principe de l'imposition unitaire devrait s'appliquer à tous les secteurs de l'économie, mais la façon dont vous appliquez la répartition du formulaire peut différer selon les grands secteurs, de sorte que les formules reflètent les principales différences entre eux ».

« La fiscalité des entreprises est une question morale, car si les entreprises les plus riches du monde ne paient pas d'impôts, quelqu'un d'autre doit soutenir les services publics, ou les services publics sont réduits. C'est la raison pour laquelle cette question trouve un tel écho aujourd'hui ».

Thomas Piketty, Professeur à l'Ecole d'économie de Paris et membre de l'ICRICT :

« Les bénéfices des multinationales doivent être déclarés à un niveau mondial, et les impôts associés doivent être répartis entre les pays selon des critères objectifs tels que les ventes, le niveau d'emploi et, dans certains secteurs, les utilisateurs, par exemple pour des plateformes numériques. Ces critères ne doivent pas être manipulables. »

« L'OCDE dit : 'Oui, nous devons avoir une imposition unitaire, c'est-à-dire une déclaration de bénéfices au niveau mondial, qui doit être répartie équitablement, mais nous ne le ferons que sur les bénéfices résiduels et non sur les bénéfices courants'. Leur définition finira par faire considérer que tous les bénéfices sont routiniers. C'est une énorme arnaque. »

Jayati Ghosh Professeure à l'Université Nehru de New Dehli et membre de l'ICRICT :

« Il est désormais clair que les objectifs de développement durables ne seront pas atteints sans investissements publics massifs, et pourtant la réponse est toujours 'il n'y a pas d'argent'. Nos sociétés ne vont pas seulement en direction d'inégalités plus profondes, mais, avouons-le, vers l'extinction. Il y a urgence, nous ne pouvons plus nous permettre de laisser les multinationales et les très riches accaparer tous ces moyens ».

« Aujourd'hui, l'OCDE veut allouer seulement une partie des bénéfices mondiaux des multinationales au moyen d'une formule et conserver le système fiscal dysfonctionnel existant pour la plupart de leurs bénéfices. Cette distinction entre les bénéfices de routine et les résiduels est tout simplement absurde. Tous les bénéfices des multinationales devraient être répartis par le biais d'un formulaire de répartition ».

Wayne Swan, ancien ministre des finances de l'Australie et membre de l'ICRICT :

« Le nivellement par le bas du taux d'imposition des sociétés alimente l'inégalité des revenus et de la richesse. L'imposition progressive est la clé non seulement d'une économie saine, mais aussi d'une société saine. L'évasion fiscale généralisée par les multinationales qui placent leurs bénéfices dans des paradis fiscaux s'inscrit dans le cadre d'un effort visant à démanteler un système d'imposition progressive, et il convient d'y mettre un terme ».

A propos de l'ICRICT :

La Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés (ICRICT) a pour objectif de promouvoir une discussion plus large et plus inclusive dans le domaine des règles fiscales internationales –, de considérer les réformes fiscales selon une perspective servant l'intérêt public plutôt que les avantages nationaux, ainsi que d'œuvrer en faveur de solutions fiscales justes, efficaces, durables et favorables au développement.

Contact Presse : LAMIA OUALALOU

loualalou@gmail.com

+ 52 1 55 54 08 09 74 (WhatsApp)